

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1907

29 juillet 2015

SOMMAIRE

AltaFund Invest VI S.à r.l.	91536	Lancaster Investments S.A.	91511
Altice Entertainment & Sport Lux S.à r.l. ...	91531	LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l.	91520
Antelios S.A.	91493	LaSalle UK Ventures Property 13	91532
BDC Broadband Data Communication S.A.	91523	La Varenne Spécialité Gastronomie Holding	91490
BFF Luxembourg S.à r.l.	91493	Les Glycines S.A.	91495
BSI-Multinvest SICAV	91532	Liberty Properties S.à r.l.	91493
Financière Brent Tor Holding S.A.	91490	Luxyoo Holding S.à r.l.	91507
Fire Stock S.à r.l.	91502	Magistra S.A.	91496
Franck Backerfeld Investissement	91491	Martino S.à r.l.	91514
GEYSER INVESTMENTS S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	91494	MP Papel Investments S.à r.l.	91500
GS Luxco Holdings S.à r.l.	91498	Myo Conseil S.à r.l.	91523
GS Luxco III S.à r.l.	91512	Pradera Holdco S.à r.l.	91520
GS Luxco II S.à r.l.	91509	Samsonite International S.A.	91536
GS Luxco Platform S.à r.l.	91515	Sea. Lux S.à r.l.	91536
HGroup	91525	Secufund Management S.A.	91514
Hutchison Ports España S.à r.l.	91517	Secufund S.A.	91535
IMI Investments S.A.	91495	Sport Lux S.à r.l.	91531
Itinérantes, Association sans but lucratif ...	91496	Spotify Technology S.A.	91536
Jin Ying Ge S.à r.l.	91529	Tenaris S.A.	91492
KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts	91490	Tradition Luxembourg S.A.	91536

La Varenne Spécialité Gastronomie Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R.C.S. Luxembourg B 186.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015071726/11.

(150082017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Financière Brent Tor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 02 janvier 2015.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société Financière Brent Tor Holding S.A. tenue le 02 janvier 2015, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de:

- Madame Stéphanie COLLMANN,

de son poste d'Administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant professionnellement 45, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

Son mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

De prolonger les mandats de:

- Monsieur Romain WAGNER en tant qu'Administrateur, demeurant professionnellement 45, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL en tant qu'Administrateur-Président, demeurant professionnellement 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

- La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes, avec comme siège Social le 47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

Les mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2015073823/29.

(150084245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts, Société Civile.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg E 4.121.

En date du 30 juin 2011 et avec effet immédiat, la Société a procédé au rachat d'une partie de ses parts comme suit:

- 2.242,13 parts

Ensuite, en date du 9 juillet 2012 et avec effet au 30 juin 2012, la Société a procédé au rachat d'une partie de ses propres parts comme suit:

- 1.258,81 parts

En conséquence, la Société a désormais les associés suivants:

- HANNOVER LEASING WACHSTUMSVERTE EUROPA III GmbH & Co. Beteiligungs KG;

- INDICTUS Verwaltungsgesellschaft mbH;

- KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts

Signature

Référence de publication: 2015073938/20.

(150084133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Franck Backerfeld Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.457.

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRANCK BACKERFELD INVESTISSEMENT, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 96, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 70.457 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683 du 13 septembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 6 janvier 2001 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Liliane PEIFFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

Le président désigne comme secrétaire Madame Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à L-9201 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

L'assemblée nomme comme scrutateur Madame Liliane PEIFFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste et les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités d'enregistrement avec le présent acte.

II. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de WILSON DEVELOPPMENT Ltd., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires de la Société:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et décide sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

- WILSON DEVELOPPMENT Ltd., une société de droit de l'Etat de Belize, ayant son siège social à Belize City, inscrite au Registrar of International Business Companies of Belize sous le numéro 10.876.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. PEIFFER, T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: DAC/2015/7537. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071599/69.

(150081414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Tenaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle statutaire tenue le 6 mai 2015, à 9 heures et 30 minutes au siège social de la société, au 29, Av. Porte-Neuve à Luxembourg

1. Le Conseil d'Administration de Tenaris S.A. a été nommé et est composé par les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2016:

M. Roberto Bonatti, né à Milan, Italie, le 11 décembre, 1949, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Carlos Alberto Condorelli, né à Chivilcoy, Argentine, le 23 février 1951, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Carlos Manuel Franck, né à Buenos Aires, Argentine, le 21 octobre 1950, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Roberto Luis Monti, né à Buenos Aires, Argentine, le 16 mars 1939, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Gianfelice Mario Rocca, né à Milan, Italie, le 2 mars 1948, résident à Calle Demaria 4550 Piso 21, Milan, Italie.

M. Paolo Rocca, né à Milan, Italie, le 14 octobre 1952, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Jaime Serra Puche, né à Mexico City, Mexico, le 11 janvier 1951, résident à Paseo de la Reforma 600-103, Col. Santa Fe, 01210 México City, Mexique.

M. Alberto Valsecchi, né à Bergamo, Italie, le 30 juillet 1944, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Amadeo Ramón Vázquez y Vázquez, né à Lugo, Espagne, le 25 janvier 1942, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Guillermo Francisco Vogel Hinojosa, né à Mexico City, Mexico, le 14 décembre 1950, résident à Campos Eliseos, Col Chapultepec, 400 Polanco, 11560 México City, Mexique.

2. Le Conseil a nommé Monsieur Paolo Rocca à la gestion journalière de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2016.

3. La société PriceWaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée comme réviseur d'entreprise agréée, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 3 juin 2015.
Certifié sincère et conforme
Pour *TENARIS S.A.*
Adélia Soares

Référence de publication: 2015084360/39.

(150096211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Liberty Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071735/10.

(150081784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Antelios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.644.

Nous soussignés, Fiduo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, et dont le siège est au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, remettons par la présente notre démission aux fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme ANTELIOS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95644, et dont le siège est au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mai 2015.
Pour *Fiduo*
Sylviane COURTOIS
Administrateur

Référence de publication: 2015073634/16.

(150084320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

BFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 195.343.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 8 mai 2015

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission des personnes suivantes:

* Olufunke Audu, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 5 mai 2015;

* Giorgia Rodigari, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;

- de recatégoriser Mme Yasemin Bulut de Gérant de catégorie B à Gérant de catégorie A.

- de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Ben Langworthy, né le 12 août 1978 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 63 Brook Street, W1K 4HS Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie A de la société,

* Luigi Sbrozzi, né le 30 novembre 1982 à Milan, Italie, ayant son adresse professionnelle au 63 Brook Street, W1K 4HS Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie B de la société.

* Anita Lyse, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015073681/24.

(150083909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.603.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE NEUF AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "GEYSER INVESTMENTS S.A., Société de gestion de patrimoine familial" (la «Société»), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 117325, ci-après la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 335 du 15 février 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1779 du 4 août 2011.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick SGANZERLA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick SGANZERLA prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 450.000 afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000 à EUR 500.000 par la création et l'émission de 4.500 nouvelles actions de EUR 100 chacune à émettre et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions actuelles, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par l'actionnaire unique actuel.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit de la société est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune.»

3. Divers

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions, toutes sous forme nominative, détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) à cinq cent mille euros (EUR 500.000) par la création et l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles actions de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droit et avantages que les actions actuelles, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par l'actionnaire unique actuel.

Souscription - Libération

Monsieur Pierre CUILLERET, l'actionnaire unique, représenté par Monsieur Patrick SGANZERLA, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2015, déclare souscrire à la totalité des quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles actions, et déclare les libérer intégralement par apport en espèces d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000).

Le dit montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit de la société est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SGANZERLA, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015071614/76.

(150082053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Les Glycines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 59.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015071754/11.

(150082272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 54.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 avril 2015.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs et le Réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat de -1- (un) an expirant à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturés au 31.12.2015 comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Paolo RIELLO, employé privé à Milan, Largo Mattioli, 3 I- 20121, Président;
- Monsieur Gianfranco PIZZUTTO, employé privé au 19-21, Boulevard du Prince Henri-L-1724 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé au 19-21, Boulevard du Prince Henri-L-1724 Luxembourg, Administrateur.

Réviseur d'entreprises agréé

KPMG Luxembourg, Société Coopérative, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2015073914/21.

(150084463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Magistra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.921.

—
Décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2015.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.
- L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de sa fonction d'administrateur de catégorie "B" de Monsieur Dominique Audia, décide d'accepter sa démission, avec effet immédiat.
- L'assemblée nomme comme nouvel administrateur de catégorie "B", avec effet immédiat, Monsieur Gian Luca Benni, demeurant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.
- L'assemblée constate que les mandats des administrateurs de catégorie "A", M. Michele Nusco, administrateur et président et de M. Luigi Nusco, administrateur, sont venus à échéance et décide de les renouveler jusque l'assemblée approuvant les comptes clos au 31.12.14.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015074005/20.

(150084163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Itinérantes, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8139 Bridel, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg F 10.390.

—
STATUTS

Membres fondateurs:

M. Morales Gustavo, né le 16 novembre 1979 au Venezuela, musicien, domicilié au 1, rue des Jardins, L-8139 Bridel; nationalité: Vénézuélien;

M. Mahnen Tom, né le 6 mai 1979 au Luxembourg, professeur de lettres / fonctionnaire, domicilié au 173, rte de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette; nationalité: Luxembourgeois;

M. Keidar Yair, né le 11 septembre 1991 au Ecuador, conseiller, domicilié au 2, rue An der Griecht, L3390; nationalité: Israélien;

Signatures.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «ITINERANTES» ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF, en abrégé «ITINERANTES», A.s.b.l. Elle a son siège au 1, rue des Jardins, L-8139 Bridel, Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- développer des activités servant à mettre en évidence et promouvoir la culture dans toutes ses formes d'expression artistiques et sportives, tout en agissant de manière responsable et respectueuse de l'environnement; encourager l'enseignement de ces arts; encourager l'échange culturel avec des institutions semblables nationales et étrangères; promouvoir le développement professionnel des participants; promouvoir la diversité culturelle; contribuer au développement et l'expansion d'activités servant de transmettre les modes et traditions artistiques des différents groupes d'âge et de contextes sociaux du monde entier; continuer à chercher des liens et des approches avec d'autres groupes et institutions régionaux, nationaux, et internationaux; formuler des projets pour des présentations et événements culturels, en direct et/ou à travers les médias, ainsi qu'à travers des ateliers, bazars, exhibitions, lectures, entre autres.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite/d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la

décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 250 euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 45 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste/affichage au siège etc.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée illimitée par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président, le secrétaire, le trésorier gère les comptes etc.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association.

Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires, etc.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,

- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Référence de publication: 2015071695/95.

(150081854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

GS Luxco Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.999.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

GS Financial Services II, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., and registered with the Delaware Trade and Companies' Register under number 4359375 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 30th April 2015, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

1. That GS Luxco Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.999, has been incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on August 5th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1863 of September 25th, 2009. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated August 10th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2485 of October 5th, 2012;

2. That the capital of the Company is fixed at twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by a total of two million (2,000,000) shares, each with a nominal value of one cents of United States Dollar (USD 0.01-), fully paid up;

3. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. That the appearing party, being the sole owner of the shares and in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 5th day of May 2015 declares that:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date, the balance sheet of the Company as at the 5th May, 2015 being only one information for all purposes

6. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. That full discharge is granted to the managers of the for the exercise of their mandates; and

8. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the former registered office (6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GS Financial Services II, L.L.C., une société à responsabilité limitée soumise au loi du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'As-socié Unique),

dûment représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2015, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

La Société GS Luxco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.999 a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1863 le 5 septembre 2009. Les statuts ont été modifiée pour la dernière fois par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2485 le 5 octobre 2012.

1. Le capital social de la Société a été fixé à est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par un total de deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un cent de dollar américain (USD 0,01-), entièrement libérées;

2. Le comparant est l'associé unique de la Société;

3. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

4. Le comparant, étant l'unique associé de la Société, agissant comme liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire du 5 mai 2015, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou provisionnés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date, le bilan au 5 mai 2015, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

5. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

6. La décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exercice de leurs mandats;

7. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social (c'est-à-dire 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (1.400,-EUR).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14122. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071625/102.

(150081838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

MP Papel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.112.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.449.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fifth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MatlinPatterson Global Opportunities Partners III L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at the Corporation Service Company, 2711Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA,

here represented by Mrs Isabel DIAS, employee, with professional address 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 4th, 2015.

2) MatlinPatterson Global Opportunities Partners (Cayman) III L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Isabel DIAS, employee, with professional address 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 4th, 2015.

Which proxies, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the partners of “MP Papel Investments S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, with registered office in 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 147.449 (the “Company”). The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 17, 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1632 dated August 25, 2009 and its articles of association have been amended for the last time on September 8, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2055 dated October 20, 2009.

All the four hundred and eighty four thousand five hundred (484,500) sharequotas of the Company with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve million one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 12,112,500) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the partners of the Company (the “Meeting”), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The partners present or represented declare that they had had due notice of, and had been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Deliberation on the dissolution of the Company.
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.
3. Distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the shareholders.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Halsey S.à r.l., a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,-, having its registered office at L-1940 Luxembourg, 174, Route de Longwy and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 50.984.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The general meeting decides to approve the distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the partners.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) MatlinPatterson Global Opportunities Partners III L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware avec siège social à The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA, ici représentée par Mme Isabel DIAS, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2015.

2) MatlinPatterson Global Opportunities Partners (Cayman) III L.P., une société de droit des Iles Cayman avec siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par Mme Isabel DIAS, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée «MP Papel Investments S.à r.l.», avec siège social à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.449 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 17 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 août 2009, sous le numéro 1632 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 septembre 2009 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2055 du 20 octobre 2009.

Toutes les quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (484.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze millions cent douze mille cinq cents euros (EUR 12.112.500) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des associés («l'Assemblée») et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Délibération sur la dissolution de la Société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.
3. Distribution d'une éventuelle avance sur boni de liquidation aux associés.
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Halsey S.à r.l, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, avec un capital souscrit de €12,500.- et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.984.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la distribution d'éventuelles avances sur bonus de liquidation aux associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10019. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071821/144.

(150081866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Fire Stock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2614 Luxembourg, 25, rue Pierre Thinnes.

R.C.S. Luxembourg B 196.664.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fourth of April.

Before Maître Patrick SERRES, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Monsieur Domingo DE LA CRUZ ARIAS, International Communications and Internet Policy Specialist, born in Santo Domingo (Dominican Republic), on October 26th, 1980, residing at L-2614 Luxembourg, 25, rue Pierre Thinnes,

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée).

Art. 2. The corporate object is to offer a variety consulting services related to Online Marketing and Electronic Commerce, as well as management of Online Stores.

In general, it may carry out all operations of a commercial, financial, movable and immovable assets nature, that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “FIRE STOCK S.à r.l.».

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), divided in one hundred (100) shares having a par value of one hundred and twenty-five euro (€ 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly.

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Mr. Domingo DE LA CRUZ ARIAS, prenamed.

The shares subscribed have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one. The shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Domingo DE LA CRUZ ARIAS, prenamed.

2) The company shall be bound by the individual signature of the sole manager.

3) The registered office is established at L-2614 Luxembourg, 25 rue Pierre Thinnes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn at Remich at the notary's office, on the year and day first above written.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril

Par devant Maître Patrick SERRS, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Domingo DE LA CRUZ ARIAS, International Communications et Internet Policy Specialist, né à Saint Domingue (République Dominicaine), le 26 octobre 1980, demeurant à L-2614 Luxembourg, 25, rue Pierre Thinnes.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée.

Art. 2. La société a pour objet l'offre de services de conseil en relation avec le marketing en ligne et le commerce électronique, ainsi la gestion des magasins en ligne.

En général elle peut faire toutes opérations de nature commerciale, financière, mobilière et immobilière qui sont directement liées à l'objet de la société ou qui seraient de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «FIRE STOCK S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Domingo DE LA CRUZ ARIAS, préqualifié.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Domingo DE LA CRUZ ARIAS, préqualifié.
- 2) La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social de la société est établi à L-2614 Luxembourg, 25 rue Pierre Thinnès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. DE LA CRUZ ARIAS, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mai 2015. Relation: GAC/2015/3731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071592/223.

(150081583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Luxyoo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 196.649.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achtundzwanzigsten April

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Frau Anita WOLF, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in Höllweg 8, A-2011 Sierndorf (Österreich);
- 2) Frau Sonja FÜRSCHE, Bürokauffrau, wohnhaft in Gartenstrasse 15, D-97797 Waizenbach (Deutschland);
- 3) Herr Jan HICKISCH, Computer Science, wohnhaft in D-85622 Feldkirchen, Beethovenstraße, 23 (Deutschland);
- 4) Herr Daniel MODLER, Softwareentwickler, wohnhaft in Dr.-Karl-Sablik-Straße 43, A-2104 Spillern (Österreich);
- 5) Herr Klaus SCHÄFFER, Softwareentwickler, wohnhaft in Stromstraße 28/49, A-1200 Wien (Österreich).

Vorgenannte Parteien haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen (Beteiligungen an Personengesellschaften sind ausgeschlossen) insbesondere auch die Verwaltung von Patenten, Geschmacksmustern und Lizenzen.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien für den eigenen Bedarf investieren.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstellung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Die Gesellschaft kann ihr Know How durch die Vergabe von Einzellizenzen vermarkten. Für die Einzellizenzen werden Lizenzabgaben verrechnet. Bei Vergabe von Lizenzen ist die Besteuerung der Lizenzeinnahmen gemäß Artikel 50 LIR (steuerfreier oder abzuziehender Anteil aus geistigen Eigentumsrechten) anzuwenden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „Luxyoo Holding S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzehn tausend EURO (15.000.- EUR) eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Anteile von je einhundert EURO (100.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsechzig

Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse wenn 75% der Gesellschaftsanteile vertreten sind. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundertfünfzig (150) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Frau Anita WOLF, vorgeannt, dreißig Anteile	30
2) Frau Sonja FÜRSCH, vorgeannt, dreißig Anteile	30
3) Herr Jan HICKISCH, vorgeannt, dreißig Anteile	30
4) Herr Daniel MODLER, vorgeannt, dreißig Anteile	30
5) Herr Klaus SCHÄFFER, vorgeannt, dreißig Anteile	30
TOTAL: einhundertfünfzig (150) Anteile	150

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfzehn tausend EURO (15.000.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend einhundert Euro (1.100.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Jan HICKISCH, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

Erklärung

Die erschienenen Parteien erklären hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt sind und bestätigen dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. WOLF, S. FÜRSCH, J. HICKISCH, D. MODLER, K. SCHÄFFER, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mai 2015. Relation: GAC/2015/3740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 12. Mai 2015.

Référence de publication: 2015071747/123.

(150081256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

GS Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.997.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

GS Financial Services II, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., and registered with the Delaware Trade and Companies' Register under number 4359375 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 30th April 2015, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

1. That GS Luxco II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.997, has been incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on August 5th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1847 of September 24th, 2009. The Articles of Association been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated August 10th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2472 of October 4th, 2012;

2. That the capital of the Company is fixed at twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by a total of two million (2,000,000) shares, each with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0.01-), fully paid up;

3. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. That the appearing party, being the sole owner of the shares and in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30th day of April 2015 declares that:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date., the balance sheet of the Company as at the 30th day of April 2015 being only one information for all purposes

6. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

8. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the former registered office (6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GS Financial Services II, L.L.C., une société à responsabilité limitée soumise au loi du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

dûment représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2015, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire soussignée, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société GS Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.997 a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1847 le 24 septembre 2009. Les statuts ont été modifiée pour la dernière fois devant Maître Gérard Lecuit, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2472 le 4 octobre 2012.

2. Le capital social de la Société a été fixé à est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) représenté par un total de deux millions (2.000.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominative d'un cent de dollar américain (USD 0,01-), entièrement libérées;

3. Le comparant est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique associé de la Société, agissant comme liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire du 30 avril 2015, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou provisionnés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date, le bilan au 30 avril 2015, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. La décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social (6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (1.400, -EUR).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14120. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071627/102.

(150081499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Lancaster Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.702.

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Par devant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LANCASTER INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à 3 rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189702 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2913 du 14 octobre 2014, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Sophie BECKER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Lucca TORRES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Lucca TORRES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat;

2. Modification subséquente de l'Article 2 des Statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus;

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et de modifier subséquemment l'article 2, alinéa 1, des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BECKER, TORRES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 16065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015084123/60.

(150096384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

GS Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.158.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

GS Financial Services II, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., and registered with the Delaware Trade and Companies' Register under number 4359375 (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 30th April 2015, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

1. That GS Luxco III S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.158, has been incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on August 5th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1933 of October 5th, 2009. The Articles of Association been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit,

notary residing in Luxembourg, dated August 6th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2470 of October 4th, 2012;

2. That the capital of the Company is fixed at twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by a total of two million (2,000,000) shares, each with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0.01-), fully paid up;

3. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. That the appearing party, being the sole owner of the shares and in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30th day of April 2015 declares that:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date., the balance sheet of the Company as at the 30th day of April 2015 being only one information for all purposes

6. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

8. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-) thousand euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GS Financial Services II, L.L.C., une société à responsabilité limitée soumise au loi du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

dûment représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2015, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire soussignée, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société GS Luxco III S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.158 a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1933 le 5 octobre 2009. Les statuts ont été modifiée pour la dernière fois devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2470 le 4 octobre 2012.

2. Le capital social de la Société a été fixé à est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) représenté par un total de deux millions (2.000,000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominative d'un cent de dollar américain (USD 0,01-), entièrement libérées;

3. Le comparant est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique associé de la Société, agissant comme liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire du 30 avril 2015, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou provisionnés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date, le bilan au 30 avril 2015, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. La décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exercice de leurs mandats;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14121. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071628/102.

(150081498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Martino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 182.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015071777/11.

(150081765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Secufund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.171.

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SECUFUND MANAGEMENT S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 184171 ayant son siège social à Luxembourg au 1, rue Bender à L-1229 Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 833 du 1^{er} avril 2014. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Martine Bruwier, employée privée, domiciliée professionnellement au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social du 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof;
2. Modifications afférentes de l'article 2 paragraphe 1^{er} des statuts;
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Paragraphe 1^{er}** . Le siège de la société est établi à la commune de Koerich."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Bruwier, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2015. 2LAC/2015/10226. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071953/49.

(150081973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

GS Luxco Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.916.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

GS Financial Services II, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., and registered with the Delaware Trade and Companies' Register under number 4359375 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 30th April 2015, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

1. That GS Luxco Platform S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.916, has been incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on August 5th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1860

of September 25th, 2009. The Articles of Association been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated August 10th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2479 of October 5th, 2012;

2. That the capital of the Company is fixed at twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by a total of two million (2,000,000) shares, each with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0.01-), fully paid up;

3. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. That the appearing party, being the sole owner of the shares and in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 5th day of May 2015 declares that:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date., the balance sheet of the Company as at the 5th day of May 2015 being only one information for all purposes

6. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

8. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the former registered office (6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GS Financial Services II, L.L.C., une société à responsabilité limitée soumise au loi du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

dûment représentée par ... Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2015, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société GS Luxco Platform S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.916 a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1860 le 5 septembre 2009. Les statuts ont été modifiée pour la dernière fois devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2479 le 5 octobre 2012.

2. Le capital social de la Société a été fixé à est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) représenté par un total de deux millions (2.000.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominative d'un cent de dollar américain (USD 0,01-), entièrement libérées;

3. Le comparant est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique associé de la Société, agissant comme liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire du 5 mai 2015, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
 - que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou provisionnés;
 - qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date, le bilan au 5 mai 2015, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;
 7. La décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exercice de leurs mandats;
 8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société (6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14123. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071629/102.

(150081837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Hutchison Ports España S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.343.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of May.

In front of Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "Hutchison Ports España S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, then notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on November 23, 2005, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 502 dated March 9, 2006, with a share capital of EUR 20,000 (twenty thousand euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112 343 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed of the same notary residing in Luxembourg, enacted on September 5, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3060, dated October 22, 2014.

The meeting is presided by Mr. Thomas Geiger, residing professionally at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr. Thomas Geiger, penamed.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 800 (eight hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed, so that no convening notice was necessary.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Increase of the share capital by an amount of EUR 5,000 (five thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) by the issue of 200 (two hundred) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, together with an additional share premium amounting to EUR 30,995,000 (thirty million nine hundred and ninety-five thousand euro), by contribution in cash.

2. - Subscription and payment by Hutchison Ports Investments S.à r.l. of EUR 31,000,000 (thirty-one million euro) by way of a contribution in cash.

3. - Amendment of the Article 6 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 6.** The company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each”.

4. - Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000 (five thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) by the issue of 200 (two hundred) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each (the “New Shares”), subject to the payment of an additional share premium amounting EUR 30,995,000 (thirty million nine hundred and ninety-five thousand euro) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in cash as described above by Hutchison Ports Investments S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, with share capital amounting to EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred and fifty euro), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78 743 (“HPIS”).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes HPIS, prenamed, here represented by Mr. Thomas Geiger, by virtue of a proxy given under private seal, declaring to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by HPIS through a contribution in cash as described above.

Third resolution:

Pursuant to the above increase of capital, the sole partner resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each”.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000 (seven thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Hutchison Ports España S.à r.l." ayant son siège social à 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître

Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 502 du 9 mars 2006, ayant un capital social de EUR 20.000 (vingt mille euros) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.343 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire de résidence à Luxembourg du 5 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3060 du 22 octobre 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas Geiger, demeurant professionnellement à 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Geiger, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé sans convocation préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital social pour un montant de EUR 5.000 (cinq mille euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille euros) à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 200 (deux cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), avec une prime d'émission additionnelle d'un montant de EUR 30.995.000 (trente millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros) par voie d'apport en numéraire;

2. - Souscription et paiement par Hutchison Ports Investments S.à r.l. de EUR 31.000.000 (trente et un millions d'euros) par un apport en numéraire;

3. - Modification de l'article 6 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 25.000, (vingt cinq mille euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune»

4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant de EUR 5.000 (cinq mille euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille euros) à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 200 (deux cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) (les «Nouvelles Parts») moyennant le paiement d'une prime d'émission additionnelle d'un montant de EUR 30.995.000 (trente millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'apport en numéraire tel que décrit ci-dessus par Hutchison Ports Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.750 (douze mille sept cent cinquante Euros), inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 78.743 («HPIS»).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite intervient HPIS, prénommée, ici représentée par Monsieur Thomas Geiger, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts ainsi que payer la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par HPIS par voie d'apport en numéraire tel que décrit ci-dessus.

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 25.000, (vingt-cinq mille euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à EUR 7.000 (sept mille Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: T. Geiger, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 mai 2015. 2LAC/2015/10016. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071641/151.

(150081808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Pradera Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.149.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.621.

Il résulte de la décision prise par l'assemblée générale ordinaire le 8 avril 2015

- Acceptation de la démission de monsieur James Bury de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet au 8 avril 2015.

- Nomination de monsieur Colin Campbell, de nationalité anglaise, né à Londres le 12 février 1956, avec pour adresse le 2-3, Eldon Street, Bâtiment Eldon House, EC2M 7LS Londres, Royaume Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 avril 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 mai 2015.

Pour La Société

Référence de publication: 2015071878/17.

(150081508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 153.714,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.656.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Lasalle UK Ventures Co-Investment S.à.r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 136.656 incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, on February 21, 2008, published in the Luxembourg Memorial C number 771 on March 31, 2008 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on June 24, 2009 published in the Luxembourg Memorial C number 1366 on July 15, 2009.

There appeared:

- LaSalle UK Ventures Holdings Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 93310, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8 PX,

Here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St. Helier, Jersey on 16 April, 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

AND

- LUKV/CPP Co-Investment L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 080171864-4505870, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware, USA, acting through LaSalle UKV Co-Investor GP, LLC, its general partner registered with the Delaware Secretary of State under number 080171830-4505867, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware, USA,

Here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois on April 16, 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Both "The Shareholders"

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Shareholders take the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société à Responsabilité Limitée "Lasalle UK Ventures Co-Investments S.à.r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136.656, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C numéro 771 du 31 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 24 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1366 du 15 juillet 2009.

Ont comparu:

- Lasalle UK Ventures Holdings Limited, avec siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8 PX, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 93310,

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à St. Helier, Jersey, le 16 avril, 2015,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ET

- LUKV/CPP Co-Investment L.P., un limited partnership constitué sous les lois de l'état du Delaware, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware, USA, enregistré auprès du Registre du Delaware sous le numéro 080171864-4505870, représenté par LaSalle UKV Co-Investor GP, LLC, son General Partner, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware, USA, enregistré auprès du Registre du Delaware sous le numéro 080171830-4505867,

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois, le 16 avril, 2015,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tous les deux «Les Actionnaires»

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que Les Actionnaires détiennent toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Actionnaires décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Actionnaires décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Actionnaires décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Actionnaires décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Actionnaires décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Actionnaires décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13512. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071731/140.

(150081999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

BDC Broadband Data Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.057.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 avril 2015

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016 comme suit:

Administrateurs:

M. Benoît Dessy, demeurant 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, président;

M. Emmanuel Briganti, demeurant 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur;

M. Francesco Morsiani, demeurant 3 Via Tognoli, I-42019 Scandiano (Italie), administrateur;

M. Antonio Campagnoli, demeurant 1 Via Argonne, I-40141 Bologne (Italie), administrateur;

CL Management S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

H.R.T. Révision S.A., 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BDC BROADBAND DATA COMMUNICATION S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015073675/22.

(150084221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Myo Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 196.659.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Madeleine Sylvie NGO YOUGYE, conseil en informatique, demeurant à L-2560 Luxembourg, 8, rue Strasbourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en systèmes et logiciels informatique.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «MYO Conseil S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de treize euros (EUR 13,-), chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit,

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madeleine Sylvie NGO YOUGYE, mille parts sociales	1.000
Total: mille parts sociales	1.000

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante euros (760,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:
- * Madeleine Sylvie NGO YOUGYE, conseil en informatique, demeurant à L-2560 Luxembourg, 8 rue Strasbourg.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: NGO YOUGYE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 11358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071823/88.

(150081437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

HGroup, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 196.669.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt sept avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg;

A COMPARU:

HARYS LTD, une société anonyme constituée selon les lois de Ras Al Khaimah (Emirats arabes unis) et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Emirats Arabes Unis sous le numéro A201/07/12/5027, et ayant son siège social sis P.O. Box 722. Dubaï UAE;

ici représentée par Monsieur Khaled Ali Abbas, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 26 avril 2015, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les présentes.

Laquelle partie comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer dont elle a arrêté les statuts comme suit

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de.. HGroup.. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra également tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en association avec des tiers, réaliser toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant:

- à la formation;
- au conseil économique;
- à la commercialisation de biens et de services à l'export;
- à la recherche, au développement et la production de produits et services innovants;

et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le commissaire aux comptes et déterminera la rémunération et la durée de sa fonction qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant libéré en EUR
La société HARYS LTD, préqualifiée	3.100	31.000,-EUR
Total	3.100	31.000,-EUR

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, pré désigné et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Est nommé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Hares BILEN, administrateur de sociétés, né à Jbeil (Liban), le 5 juin 1947, demeurant à Jbeil (Liban), rue Mar Youssef.

3.- Compliance & Control, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS Luxembourg B172.482) est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

5.- L'adresse du siège social est établie à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. A. ABBAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/13803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015071647/225.

(150081632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Jin Ying Ge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Nieder Korn, 46, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 196.668.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Qiaoliang JIN, restaurateur, né le 16 décembre 1986 à Zhejiang, Chine, demeurant à L- 4552 Nieder Korn, 46, rue de l'Eglise;

2) Monsieur Liguang JIN, restaurateur, né le 15 août 1958 à Zhejiang/Chine, demeurant à L-4552 Nieder Korn, 46, rue de l'Eglise;

3) Madame Sunzhen ZHENG, sans état, née le 15 juillet 1961 à Zhejiang/Chine, demeurant à L- 4552 Nieder Korn, 46, rue de l'Eglise;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «JIN YING GE S.À R.L.»

Art. 3. Le siège social est établi à Niederkorn (commune de Differdange).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations qui s'y rattachent.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues tant par les présents statuts que par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Qiaoliang JIN, précité: 24 parts sociales;

Monsieur Liguang JIN, précité: 50 parts sociales;

Madame Sunzhen ZHENG, précité: 26 parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant q évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, le comparant représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L- 4552 Nieder Korn, 46, rue de l'Eglise.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Qiaoliang JIN, précité.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Q. JIN, L. JIN, S. ZHENG, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13453. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071701/107.

(150081695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

**Altice Entertainment & Sport Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sport Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 18.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.664.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant nous Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

La société ALTICE CONTENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.647,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le «Mandataire»).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ALTICE CONTENT S.à r.l., précitée, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société SPORT LUX S.à r.l. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.664, (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 septembre 2013, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2859 du 14 novembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 2 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 918 du 10 avril 2014.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «ALTICE ENTERTAINMENT & SPORT LUX S.à r.l.».

Deuxième résolution

Dans le prolongement de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de procéder à la modification de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts»), en langue française et anglaise, afin de lui donner le contenu suivant:

“ **Art. 2. Name.** The Company shall bear the name “Altice Entertainment & Sport Lux S.à r.l.”.”

Et en langue française:

« **Art. 2. Dénomination.** La société sera dénommée «Altice Entertainment & Sport Lux S.à r.l.»»

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: EAC/2015/12109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015083630/46.

(150095607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Le Conseil d'Administration de la Société décide:

- d'acter la démission de M. Pierre-Antoine BOULAT, en tant que membre du conseil d'administration de la Société en date du 20 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015073691/13.

(150084164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

LaSalle UK Ventures Property 13, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 277.260,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.079.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Lasalle UK Ventures Property 13" (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 137.079, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, on March 6, 2008, published in the Luxembourg Memorial C number 905 on April 11, 2008 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on November 3, 2008 published in the Luxembourg Memorial C number 2955 on December 12, 2008.

There appeared

Lasalle UK Ventures, a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 116.220 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de mars,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Lasalle UK Ventures Property 13" (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 137.079, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 905 du 11 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 3 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2955 du 12 décembre 2008.

A comparu

Lasalle UK Ventures, une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Seconde résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10908. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2015

Référence de publication: 2015071732/117.

(150081987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Secufund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.524.

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SECUFUND S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 174524 ayant son siège social à Luxembourg au 1, rue Bender à L-1229 Luxembourg, constituée par acte de Maître Gerard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 13 mars 2013. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3788 du 06 décembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Martine Bruwier, employée privée, domiciliée professionnellement au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social du 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof;
2. Modifications afférentes de l'article 2 paragraphe 1^{er} des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 2. Paragraphe 1^{er}.** Le siège de la société est établi à la commune de Koerich.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Bruwier, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2015. 2LAC/2015/10227. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071954/50.

(150081972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071948/10.

(150082250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Sea. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071952/10.

(150082000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071973/10.

(150081661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072017/10.

(150082204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

AltaFund Invest VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.494.

Suite à une décision du 6 mai 2015, l'actionnaire unique de la société AltaFund Invest VI S.à r.l. a élu Ernst & Young Luxembourg S.A., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019 et domicilié 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073593/12.

(150084707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.
